



## ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT

ODP/BM/2018 - 2287

### TOURNAGE FIM WA Modification rue Turgot

LE MAIRE DE LA VILLE D'ANGOULÊME,

- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l'arrêté municipal n° 46 du 19 Mai 1976 modifié, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la Commune d'ANGOULÊME,
- **VU** la demande en date du 16 novembre 2018 présentée par Monsieur Alexis Sarraf au nom de La **Société TFD Productions SAS 5 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris** pour le **tournage du film** réalisé par **Wes Anderson**,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, il y a lieu de modifier le stationnement rue Turgot **à compter du 20 novembre 2018** ;

#### ARRÊTE

- **Article 1** : L'arrêté n°2276 du 14 novembre 2018 est modifié comme suit :

#### en fonction de la signalisation mise en place

du mardi 20 novembre 2018, à 8 h au vendredi 21 décembre 2018, à libération des lieux,

- rue Turgot

STATIONNEMENT INTERDIT pour permettre la giration des véhicules techniques et le stationnement de la cantine

LE RESTE SANS CHANGEMENT

- **Article 2** : La signalisation correspondant à l'**article 1** sera mise en place par le demandeur, lequel devra afficher cet arrêté dans les conditions réglementaires. Le respect de ces mesures par le bénéficiaire, conditionne l'opposabilité de cet arrêté aux tiers usagers.

- **Article 3** : Pour permettre d'assurer l'exécution des dispositions prescrites à l'**article 1**, les véhicules en infraction seront à la diligence du service d'ordre, retirés de la voie publique et mis en fourrière aux frais du propriétaire contrevenant.

- **Article 4** : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie d'Angoulême.

Publié et notifié le **16 NOV. 2018**  
Certifié exécutoire  
P/Le Maire et par délégation  
Le responsable du service  
Occupation du Domaine Public  
**Bruno MALGOGNE**



ANGOULÊME, Hôtel de Ville,  
le 16 novembre 2018  
Pour l'Adjointe déléguée empêchée,  
Le Conseiller Municipal délégué à la  
circulation, au stationnement et aux travaux  
**Murat OZDEMIR**